

Institut national de la consommation

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, voir notre politique Cookies .

Accepter Refuser Paramétrer

Gestion de vos préférences pour tous les services

Vous pouvez indiquer votre choix catégorie par catégorie ci-après. Vous avez la possibilité d'accepter ou de refuser globalement l'ensemble des catégories en activant ou désactivant le bouton « Tous les cookies ».

Tous les cookies

-

Utilisation d'outils de visualisation multimédia

- YouTube

[Politiques de confidentialités](#)

-

Statistiques et mesure d'audience

- Matomo

[Politiques de confidentialités](#)

-

Réseaux sociaux

- Facebook

Politiques de confidentialités

REFUSER

AUTORISER

- **Linkedin**

Politiques de confidentialités

REFUSER

AUTORISER

- **Twitter**

Politiques de confidentialités

REFUSER

AUTORISER

Pour en savoir plus sur les catégories de cookies déposés, veuillez consulter notre [politique Cookies](#) .

Valider

- **Ajouter aux favoris**

Image not found

<https://www.conso.net/sites/all/themes/custom/inc/assets/images/icons/favoris.png>

Fermer

Se connecter

Adresse mél ou pseudo

Mot de passe

••••••••

?

Retenir mon mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié ? [Inscription](#)

- **Envoyer à un ami**

Image not found

<https://www.conso.net/sites/all/themes/custom/inc/assets/images/icons/send-to.png>

- **Pdf version**

Image not found

<https://www.conso.net/sites/all/themes/custom/inc/assets/images/icons/version-pdf.png>

- **Imprimer**

Image not found

<https://www.conso.net/sites/all/themes/custom/inc/assets/images/icons/print.png>

- **Agrandir la taille du texte**

Image not found

<https://www.conso.net/sites/all/themes/custom/inc/assets/images/icons/zoom-in.png>

-

Réduire la taille du texte

Image not found
<https://www.conso.net/sites/all/themes/custom/inc/assets/images/icons/zoom-out.png>

Partager cet article

Newsletters/Alertes

S'inscrire

Voir aussi

Lettres types

Vous mettez en demeure un artisan de terminer les travaux

Lettres types

Image not found
<https://www.conso.net/sites/default/files/picto-newspaper.png%20>

Lettres types

Des dégâts ont été causés durant les travaux. Vous demandez réparation à l'artisan

Lettres types

Image not found
<https://www.conso.net/sites/default/files/picto-newspaper.png%20>

Contenus associés

Mentions légales

L'Instant Conso

Image not found
https://www.conso.net/sites/default/files/styles/article_see_also/public/logo-instant-conso-252.png?itok=RxUZiJ6P

L'Instant Conso

- Droit/justice

Rénovation énergétique : encore trop de démarchage abusif ! Avec le réseau des CTCR

Vers une tarification sociale et solidaire de l'eau ! avec le réseau des CTCR

Les mobile homes, les caravanes et les habitations légères de loisir

- Logement/immobilier

Les vidéos Consomag de l'été

Image not found

https://www.conso.net/sites/default/files/styles/article_see_also/public/logo-consomag-2017_2.jpg?itok=0BMmLKQe

Les vidéos Consomag de l'été

- Droit/justice

Consomag

Image not found

<https://www.conso.net/sites/default/files/picto-consomag.png>

Soldes d'été, c'est parti depuis mercredi 22 juin 8 heures, y compris sur Internet

Image not found

https://www.conso.net/sites/default/files/styles/article_see_also/public/soldes_252_4.jpg?itok=DXOMXnYj

Soldes d'été, c'est parti depuis mercredi 22 juin 8 heures, y compris sur Internet

- Commerce/services

Dossiers

Image not found

<https://www.conso.net/sites/default/files/picto-folder.png>

L'artisan a dépassé le devis que vous aviez signé pour des travaux sans vous demander votre accord écrit

Date de publication : 17/04/2019 - Commerce/services

'entrepreneur ou l'artisan chargé d'effectuer des travaux dans votre logement vous a adressé un devis (daté et mentionnant la durée de validité de l'offre faite), que vous avez signé pour acceptation. S'il vous réclame par la suite un complément, au motif que certains travaux ou matériaux avaient été omis dans le contrat, vous n'avez rien à lui verser en plus de ce qui était initialement convenu.

Ecrivez-lui en vous référant à l'article 1103 du code civil selon lequel le contrat tient lieu de loi aux parties. L'artisan est lié par son devis, qui l'engage fermement. Il lui appartient donc d'assumer le coût d'éventuels travaux supplémentaires.

Si c'est vous qui réclamez des travaux ne figurant pas dans le devis initial, un devis complémentaire devra vous être présenté pour acceptation.

Lettre recommandée avec avis de réception

Madame, Monsieur,

Je vous rappelle que votre devis du (date) prévoyait une somme globale de (?) euros pour les travaux suivants (énoncez les travaux). Je m'aperçois, à la lecture de votre facture, que le montant réclamé ne correspond pas à la somme initialement prévue.

Etant donné que rien ne justifie cette augmentation de prix, un devis complémentaire ne m'ayant pas été présenté et aucune clause d'indexation n'ayant été prévue, je vous demande de rectifier votre facture et de vous en tenir aux conditions initialement acceptées.

Je vous rappelle que vous êtes tenu(e) de respecter le devis que vous m'avez proposé et que j'ai accepté, conformément aux dispositions de l'article 1103 du code civil.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)